

DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



COMMISSION SENIORS



District de l'Hérault de Football

COMMISSION SENIORS

Réunion du 23/10/2024

Présidence : M. Jacques Gay

Présents: MM. Bernard Guiraudou - Patrick Langenfeld - Bruno Lefevere - Sylvain Sanna

Absent: M. Christian Pichon Thomasson

Excusé: M. Jacques Naudet, Délégué du Comité de Direction

Le procès-verbal de la réunion du 16/10/2024 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE OCCITANIE SENIORS

PAULHAN ES 1/BEZIERS A.S. 1

Du 27/10/2024

Est avancée au 23/10/2024

(6^{ème} tour de Coupe de France – Accord des clubs)

ARSENAL CROIX ARGENT 1/M. ATLAS PAILLADE 1

Du 30/10/2024

Est inversée

(Terrain indisponible)

COUPE DE L'HÉRAULT VÉTÉRANS

CŒUR HERAULT ES 33/BOUZIGUES LOUPIAN AC 31

Du 18/10/2024

Est reportée au 01/11/2024

(Arrêté municipal – Accord des clubs)

D3

Poule C

GRAND ORB FOOT ES 1/M. INTER AS 1

Du 20/10/2024, reportée à l'avance

Est reportée au 27/10/2024, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal)

D4

Poule B

GRAND ORB FOOT ES 2/SC LODEVE 1

Du 20/10/2024, reportée à l'avance

Est reportée au 27/10/2024, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal)

Poule C

THONGUE ET LIBRON FC 2/MONTBLANC SF 1

Du 20/10/2024, reportée à l'avance par la permanence

Est reportée au 05/01/2025, journée de rattrapage au calendrier général (Arrêté municipal)

VÉTÉRANS

Poule A

ET. S DU JAUR 1/MONTBLANC SF 32

Du 11/10/2024

Est donnée à rejouer au 01/11/2024 avec un arbitre officiel à la charge des deux clubs

(Décision de la Commission Règlements Et Contentieux – PV de la réunion du 14/10/2024)

INFORMATION AUX CLUBS

Rappel Article 29 du Règlement des Compétitions Officielles Partie II Foot A 11 Article 29 Terrains

...

Pour le D4, les rencontres se disputent sur des terrains classés niveau T6 minimum par la F.F.F. dont les critères seront évalués par la CDTIS après visite des installations augmentés de la prescription suivante : Le terrain de jeu doit être entièrement grillagé sur une hauteur de 2 mètres.

Pour les rencontres qui se déroulent en nocturne, le classement minimum requis est E6.

Suite à la visite de contrôle du terrain et de son éclairage effectuée le 18/10/2024 par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives, la Commission Seniors accorde pour la saison 2024-2025 une dérogation au club ASSOCIATION SPORTIVE ST BAUZILLE DE LA SYLVE dont l'équipe Seniors évolue en D4 (accession de D5 en D4 à l'issue de la saison 2023-2024) pour jouer sur le stade du Peyrou de St Bauzille de la Sylve, classé T7 (main courante).

Le club devra assurer la sécurité des rencontres pour toute la saison. Dans la mesure où la municipalité ne s'engagerait pas à réaliser la clôture de l'aire de jeu, l'équipe Seniors devra évoluer sur un terrain de remplacement pour la saison 2025-2026.

FORFAIT

F.C. DOMITIA 2 (564538)

28887846 – D3 (B) du 20/10/2024 À COURNONTERRAL 1

Courriel du 19/10/2024 adressé à la permanence du District

Amende: 40 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 06/11/2024

Le Président, Jacques Gay

Le Secrétaire de séance, Bernard Guiraudou